

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

## INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

## RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.  
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 6 JUIN

## Le discours de M. Constans

M. Constans a prononcé à Toulouse, devant le cercle républicain, un discours dans lequel il a traité presque toutes les questions politiques à l'ordre du jour. Les auditeurs n'étaient évidemment réunis que pour fournir un prétexte à l'allocution prononcée à l'adresse, non d'un groupe républicain, mais du pays tout entier. Au lendemain des discours prononcés dans cette ville par MM. Piou et Dupuy ; à Paris, par M. Léon Say, M. Constans a voulu faire connaître, pour le cas où il reprendrait la direction des affaires, le programme qu'il songerait à appliquer.

Il y a loin du programme de Toulouse aux actes dont M. Constans a jadis assumé la responsabilité. L'expérience a-t-elle modifié les idées de l'ancien ministre ? Peut-être est-il, lui aussi, un « rallié » à certaines idées. Cette conversion ne s'est affirmée jusqu'ici que sur le mode oratoire.

Il était à prévoir que, après d'autres orateurs, M. Constans se distinguerait par des doctrines particulières. M. Dupuy avait été un peu dur, par allusion au moins, pour M. Constans ; celui-ci a répondu indirectement sur le même ton, avec les formes ironiques qui lui sont particulières. — Nous ferons les élections, avait dit M. Dupuy ; et M. Constans, sans se lancer dans une affirmation aussi nette, a parlé des résultats de ces élections comme si la direction devait s'en faire dans son propre cabinet.

Quant au programme politique de M. Constans, il se résume en quelques points.

M. Constans nous avertit que la République est arrivée au moment où elle doit modifier sa politique de gouvernement. Il y a fort longtemps qu'on nous le dit et nous attendons toujours l'avènement de ce mystérieux lendemain.

Ce que la République va ou doit faire non pas demain, mais tout de suite, assure M. Constans, c'est d'affirmer l'autorité et pour cela faire régner la paix sociale. L'ancien ministre a même une formule : « Gouverner de façon à ce que les auteurs de désordre aient conscience de leur impuissance et ne soient jamais tentés d'en sortir. »

Il faut d'abord être tolérant pour tout le monde. Il ne saurait être question de porter la plus légère atteinte aux lois militaires et scolaires, mais l'application en serait modifiée.

L'orateur ne repousse pas les adhésions à la République, d'autant plus qu'il est le premier à reconnaître que les républicains n'ont ni qualité ni autorité pour empêcher chacun de se former les convictions qui lui conviennent. C'est affaire, a-t-il dit, au suffrage universel d'apprécier la sincérité des conversions.

Dans le programme économique développé par M. Constans, il y a une série de propositions qui ont évidemment pour objet de se concilier les diverses écoles socialistes.

En terminant enfin, M. Constans a protesté de son attachement au maintien de la paix et à la liberté de la presse.

On est surpris que M. Constans n'ait rien

trouvé à dire sur la politique financière. C'est pourtant sur ce point que de grandes modifications sembleraient nécessaires à la politique républicaine.

Tout cela se résume à se proclamer l'ami de tout le monde. C'est une politique conciliante, qui vaut mieux assurément que celle de M. Dupuy.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 5 juin 1893

On en était resté à l'article 4, réglant l'indemnité pour accident avec incapacité permanente de travail. Cet article est adopté, ainsi que ceux du titre premier qui déterminent la quotité de l'indemnité dans les divers cas dus aux victimes ou à leurs ayants-droit.

On adopte le titre II du projet qui définit le salaire annuel et détermine son évaluation, ainsi que l'article III relatif aux déclarations d'accidents et aux formalités d'enquête.

## SÉNAT

Séance d'hier. — Le Sénat rejette la demande de poursuites contre M. Guichard et aborde la réforme des boissons. On entend MM. Bisserie et Thévenot qui, à des points de vue différents, aboutissent au même résultat : une critique des propositions soumises au Sénat par la commission des finances.

Quelques mots en faveur du système actuel par M. Martell ; puis M. Bocher, du Calvados, qui déjà en 1851 avait présenté un rapport sur la question des boissons, critique les innovations proposées au régime actuel, dont il réclame le maintien.

## INFORMATIONS

## LA DISCORDE

Il y a eu hier, au Palais-Bourbon, avant la séance, une assez vive discussion entre les membres du cabinet à propos de la réplique que M. Dupuy s'est attirée de la part de M. Constans à Toulouse.

## LE GROUPE DES INTÉRÊTS MARITIMES

Un nouveau groupe, ouvert à toutes les opinions, vient de se fonder au Sénat sous le titre de : « Groupe des intérêts maritimes ».

## LE PRÉSIDENT DE SUEZ

C'est aujourd'hui que sera élu par l'assemblée générale le président de la Compagnie de Suez. Il y a trois candidats : MM. Guichard, Waddington et Léon Say.

## NOUVEAUX FRAIS DE VOYAGE

Les frais de voyage du ministre des travaux publics pour l'inauguration de chemins de fer, étaient imputés sur le budget relatif à l'étude des lignes, malgré les réclamations de la Cour des comptes.

M. Viette a créé un nouveau chapitre sous le titre : Frais de voyage et de mission.

Le crédit prévu est de 20,000 fr.

## L'ANNIVERSAIRE DE MAGENTA

L'anniversaire de la bataille de 1839 a été célébré dimanche 4 juin à Magenta.

Les autorités, les représentants des troupes qui ont pris part à cette bataille, le consul de

France, de nombreuses associations et une foule énorme y assistaient.

## LIGUE CATHOLIQUE ET SOCIALE

Cette Ligue vient de tenir, à Paris, sous la présidence de M. le comte de Mun, un important Congrès auquel assistaient des délégués des diverses parties de la France.

## HAUTE DISTINCTION

On télégraphie de Constantinople que le Sultan a conféré le grand-cordon de l'Osmanie au cardinal Langénieux.

Le cardinal, en partant de Jaffa, se rendra à Rome.

## CONDAMNATION A MORT

Le conseil de guerre de Tunis a condamné à mort un soldat du 4<sup>e</sup> bataillon d'Afrique, Jean Aïon, pour voies de fait et outrages envers un supérieur dans le service.

## LES AFFAIRES DE SIAM

Le sous-secrétariat d'Etat des colonies a reçu de M. de Lanessan la dépêche suivante de Do-Son, le 3 juin :

« Le 29 mai, le poste de Cam-Mon a été évacué par les Siamois, après sommation du résident Luce. Les Siamois sont reconduits au Mékong. Le poste de Cam-Mon était le plus important de ceux où les Siamois s'étaient installés dans l'Annam septentrional. Nund-Treng et Khône sont solidement occupés. Je fais procéder depuis un mois à la levée de nouvelles milices cambodgiennes. »

## THÉÂTRE INCENDIÉ

On télégraphie de Nîmes :

« Le théâtre de la Scala a brûlé cette nuit. L'incendie s'est déclaré une heure après la représentation. »

« Ce théâtre avait déjà brûlé il y a une dizaine d'années. »

## LE MARIAGE DU DUC D'YORK

Le duc d'York, étant capitaine de vaisseau, désire que les fêtes de son mariage aient un caractère maritime. Il a demandé que l'amiral Gervais remplaçât le général de Galliffet comme envoyé extraordinaire de France.

## L'EXPOSITION D'ANVERS

La France ne prendra pas part officiellement à cette exposition.

Cette décision est une réponse au gouvernement germano-belge du roi Léopold qui, en 1889, n'a pas voulu que la Belgique prît une part officielle à l'Exposition.

## REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 5 juin 1893.

La hausse qui vient de se produire en liquidation a été en grande partie déterminée par les rachats des vendeurs qui ont voulu se soustraire à l'impôt sur les opérations de Bourse. Aujourd'hui, ces rachats sont terminés et les transactions se ralentissent.

Le 3 0/0 s'arrête à 98.17 en hausse de 80 centimes pour la semaine. Le 4 1/2 s'est immobilisé aux environs de 106.

La Banque de France s'est traitée de 3,945 à 3,930.

Le Crédit Foncier est en hausse à 985. Le mouvement n'est qu'à son début ; il se développera davantage lorsque les nombreux vendeurs à découvert, dont la liquidation a révélé l'existence, chercheront à se dégager complètement.

Le Crédit Lyonnais s'est négocié très activement cette semaine, surtout au comptant. Le

cours de 763 fr. est avantageux car il fait ressortir le placement à plus de 5 0/0.

Le Comptoir National d'Escompte se retrouve à 485. Les dépôts à long terme, faits dans cet établissement, reçoivent un intérêt de 4 0/0 l'an, c'est-à-dire 1 0/0 de plus que ne donne la rente.

Sa Société Générale finit à 468.75. Si l'on tenait compte de la fixité de ses dividendes, l'action serait depuis longtemps au pair.

L'action des Immeubles de France est à 497. On demande couramment l'obligation 3 0/0 à 386, les 4 0/0 à 472.

Le rapport du Conseil d'administration de la Foncière Lyonnaise à l'assemblée générale du 25 mai constate que les bénéfices de 1892 se sont élevés à 508,000 fr., supérieurs de 197,000 fr. à ceux de 1891. Lorsque la société aura atteint, en 1893, 19,000,000 de dettes, que l'appel de fonds décidé par le Conseil après l'assemblée du 26 novembre dernier lui permettra de rembourser, l'ensemble de son passif sera réduit à 30 millions, représenté par des obligations 3 0/0 amortissables en 63 ans. Le service de ces obligations exige une somme de 1,300,000 fr., assurée et au delà par le produit des immeubles sociaux. Ces obligations cotées 327.50 constitueront donc un bon placement.

La Société Niçoise de Transports Maritimes est appelée à contribuer au développement de notre commerce maritime dans la Méditerranée ; à ce titre, sa création a été bien accueillie des chambres de commerce, et des conseils généraux des départements du littoral qui lui ont apporté leurs concours sous toutes les formes.

La Société La Calédonie trouve ses risques garantis par des Compagnies d'assurance qui ne se contentent pas de donner leur opinion sur les mérites de l'affaire, mais encore se rendent personnellement responsables des intérêts ; cela seul nous dispense de faire l'éloge de l'entreprise.

Les obligations du Chemin de fer de Valence et du Nord-Est de l'Espagne se recommandent autant par les garanties dont elles jouissent que par le revenu important qu'elles donnent. Ces obligations, émises le 6 mai à 437.50, valent aujourd'hui 443.75, réalisant en quelques jours une prime de 6.25 ; comme elles rapportent 25 fr. nets par an, les acheteurs au cours actuel feront un placement de 5.50 0/0.

L'obligation des Chemins de fer de l'Equateur cote 330 fr.

Les Chemins Economiques montent de 420 à 425.

## Chronique Locale

ET DE LOUEST

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 6 JUIN

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 3 h.		+ 19°
Ce matin, à 8 h.		+ 17°
Midi,	761 <sup>m/m</sup>	+ 23°
Hausse	» <sup>m/m</sup>	
Baisse	4 <sup>m/m</sup>	
Température minima de la nuit		+ 12°

## Conseil général de Maine-et-Loire

SESSION EXTRAORDINAIRE

Aujourd'hui mardi, 6 juin, s'ouvre une session extraordinaire du Conseil général, pour statuer sur différentes questions des chemins de fer de Cholet à Saumur et de Chalonnes à Nantes par Beaupréau.



## La Boucherie à Saumur

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*,

» Nous lisons dans la *Petite Loire* du 4<sup>e</sup> juin que la boucherie de Thouars ne vend le mouton que 4 fr. 90 le kilog., tandis que la boucherie de Saumur le vend 2 fr. 40.

» Que M. le Rédacteur de la *Petite Loire* en fasse donc bien le calcul et il pourra se convaincre que nos prix n'excèdent pas ceux de nos voisins.

» Nous avons justement fait au profit de l'ouvrier quatre ou cinq catégories ; nous vendons du mouton depuis 50 centimes le demi-kilog. jusqu'à 4 fr. 20. Nous sommes donc à même de prouver que le prix moyen du demi-kilog. ne dépasse pas un franc.

» Dans son numéro du 4 juin, ce même journal intitule un article « Pour la Boucherie coopérative ». Un boucher de Saumur a acheté un veau de 133 livres pour 40 fr. 50 et il affirme que cette viande ne revient à la boucherie qu'à 75 ou 80 centimes le kilog.

» La *Petite Loire* n'aurait pas mal fait de prendre des renseignements plus sérieux avant de reproduire cet article ; et son erreur serait encore moins grande si le promoteur de l'article payait probablement son boucher plus souvent, car il se serait aperçu que le veau dans la *rouelle* ainsi que dans tous les morceaux de la 1<sup>re</sup> catégorie étaient vendus, depuis le mois d'août 1892, 4 fr. 60 le kilog., la 2<sup>e</sup> catégorie 1 fr. 40, la 3<sup>e</sup> 4 fr. 20 et la 4<sup>e</sup> 4 fr., et que cet hiver, au moment même où le froid était si rigoureux, nous ne l'avons pas augmenté, lors même que nous le payions fort cher.

» Pour clore cet article, MM. les bouchers se chargent d'en fournir à M. le Rédacteur de la *Petite Loire* autant comme il lui fera plaisir d'en acheter (*s'il n'est pas exigeant*) au prix de 80 centimes le kilog.

» Agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de nos sentiments distingués.

» Le Syndic de la Boucherie de Saumur,

» A. BOUTIN. »

MM. les bouchers ont beau se démentir, il résulte de leur propre aveu qu'ils vendent la viande le même prix que cet hiver, où ils ne l'ont certainement pas vendue à perte.

Or, calculons un peu : ce veau de 133 livres qui a été payé 40 fr. 50, aurait été, au bas mot, payé 70 fr. cet hiver. Comme il n'a fourni pas moins de 100 livres de viande, attendu que les os sont vendus avec la viande, à quelques livres près, il aurait fallu que l'acheteur bénéficiât de cette différence de prix, soit 0,30 centimes par livre, sur l'ensemble de diverses catégories, le bénéfice et les frais généraux du boucher restant couverts par un écart égal.

MM. les bouchers n'y perdraient rien, au contraire, car la viande étant à meilleur marché, les petites bourses en profiteraient pour en acheter davantage ou payer plus régulièrement le fournisseur. Ils préfèrent empocher d'énormes bénéfices, c'est leur droit ; mais ce qui est le droit également des consommateurs, c'est de fonder une ou deux boucheries coopératives, où l'on n'écarterait que les animaux et pas le client, et de désapprendre le chemin qui conduit chez eux.

Ce jour-là, MM. les bouchers s'apercevront que l'exagération est un défaut et qu'il ne faut pas tuer la poule aux œufs d'or.

La *Petite Loire* a donc parfaitement raison dans ce qu'elle avance : nous n'avons avec notre confrère qu'un concert de vues assez restreint, mais sous ce rapport nous partageons absolument sa manière de voir, et le silence d'un journal qui s'intitule « organe des intérêts démocratiques » est un véritable scandale.

Quant à l'attitude de la municipalité sur cette question, elle est inqualifiable.

N.-B. Nous avons pris la livre comme mesure-étalon, celle-ci étant la plus usuelle et la plus familière.

### Une bonne mesure

M. le Maire porte à la connaissance de ses administrés que, par décision de M. le général Massiet, commandant l'Ecole de cavalerie, le pacage sera autorisé sur le terrain des manœuvres du Breil, les dimanches et fêtes.

Comme on voit, chacun s'ingénie à venir en aide aux classes nécessiteuses ; il n'y a que la municipalité dont le rôle passif se borne à annoncer ce que font les autres.

Pour combattre la sécheresse, elle ne connaît que les bocks.

Bravo, mon général !

### Objets trouvés

M. Chauffy tient à la disposition de leur propriétaire trois presse-lampons et une grille trouvés sur la cale du quai de Limoges.

## Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur

### Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 mai 1893

Le samedi 27 mai 1893, la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur s'est réunie à 8 heures 1/2 du soir à l'Hôtel de Ville, salle ordinaire des séances.

Étaient présents : MM. Achille Girard, président ; Sabatier, vice-président ; Forge, Sourdeau, Mignon, Goblet, Hutrel, Vinsonneau, Frenzer, Chapin ; Bourguignon, secrétaire.

Le Président ouvre la séance et prie le Secrétaire de donner lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

Le procès-verbal est adopté sans observations.

La Chambre décide à l'unanimité de faire publier dans les journaux de Saumur un avis ainsi conçu :

« MM. les Commerçants et Industriels de Saumur et des environs sont prévenus qu'à l'avenir les avis commerciaux concernant les diverses législations commerciales étrangères, que M. le Ministre du Commerce adresse plusieurs fois par semaine au Président de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur, seront affichés à la porte de l'Hôtel de Ville afin que le public intéressé puisse en prendre connaissance. »

» Décision prise par les membres de la Chambre Consultative dans leur séance du 27 mai 1893 et appuyée par l'Administration municipale de la ville de Saumur. »

M. Achille Girard, président, donne à la Chambre la liste des publications périodiques qui lui sont adressées pour les renseignements utiles au commerce et à l'industrie locale ; ce sont :

Les renseignements commerciaux entre la France et tous les pays avec lesquels nous sommes en relations d'affaires ;

Le *Journal des Transports*, la *Revue du Commerce extérieur*, le *Bulletin des Syndicats de la Marine*, le *Moniteur Officiel du Commerce, Renseignements commerciaux industriels et maritimes*, le *Bulletin officiel de la Propriété industrielle et commerciale*, le *Travail National*, organe de l'Association de l'Industrie Française, et la description des machines et des procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris et publiés par le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

Toutes ces publications sont régulièrement classées dans le cabinet des archives de la Chambre (à l'Hôtel de Ville) et mises à la disposition de tous les membres de cette Chambre et des commerçants et industriels désireux de les consulter.

Le public est prié de s'adresser soit au président, soit au vice-président, au secrétaire ou aux autres membres de la Chambre s'il désire en prendre connaissance.

Un programme concernant la question du canal des Deux-Mers a été adressé à M. le Président pour qu'il fasse connaître l'avis de la Chambre sur ce projet d'un travail vraiment national.

M. le Président croit qu'un canal reliant l'Océan à la Méditerranée à travers l'isthme franco-ibérique, assurerait de grands avantages à notre pays, tant au point de vue maritime que commercial et éviterait à nos navires le passage du détroit de Gibraltar qui appartient aux Anglais.

La Chambre émet un avis favorable à l'entreprise et la lettre suivante sera adressée au Comité de Direction, 22, rue Rossini, à Paris :

« Monsieur le Président de la Société Nationale du canal des Deux-Mers,

» J'ai l'honneur de vous transmettre l'avis favorable qu'a émis pour votre œuvre la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur dans sa séance du 27 mai 1893.

» Nous ne doutons pas que ce projet fasse faire un grand pas à notre commerce, à notre industrie et à notre marine nationales.

» Je suis heureux de joindre cette adhésion à celles que vous avez reçues déjà d'un grand nombre de Chambres de commerce et de Chambres consultatives ; cet appui moral ne pouvait manquer à une entreprise aussi éminemment française.

» Veuillez agréer, etc.

» Le Président de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur,

» ACHILLE GIRARD. »

M. le Président a reçu, en plus des publications périodiques :

1° Un exemplaire de l'Indicateur général de l'industrie et du commerce français pour l'exportation et l'importation ;

2° Le rapport de la Chambre de Commerce Française de Charleroi sur ses travaux, 1892 ;

3° Une lettre-circulaire de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie concernant les fournitures militaires ;

4° L'exposé des travaux de la Chambre de Commerce de Nantes pendant l'année 1892 ;

5° Le rapport de la loi sur la conciliation et l'arbitrage en matière de différends collectifs entre patrons et ouvriers ;

6° Une lettre-circulaire concernant l'Exposition Universelle qui doit avoir lieu à Anvers en 1894 ;

7° Le bulletin de la Chambre de Commerce de Douai ;

8° Les renseignements relatifs à l'Exposition Universelle et Coloniale qui s'ouvrira à Lyon en 1894.

Tous ces documents sont déposés au cabinet des archives à l'usage des intéressés.

M. le Président dit qu'il y a lieu, dans l'intérêt des questions multiples que la Chambre a à étudier, de nommer trois commissions parmi ses membres ; en conséquence, la Chambre Consultative adopte les nominations suivantes :

MM. Mignon, Sourdeau et Goblet, pour la Commission des chemins de fer et transferts ;

MM. Forge, Chapin et Frenzer, pour la Commission des questions commerciales, industrielles et de douanes ;

MM. Sabatier, vice-président, Vinsonneau, Picherit et Hutrel, pour la Commission des questions d'intérêt local, telles que gares de chemins de fer, horaire des trains, tramways, réclamations aux diverses administrations.

La Chambre reprend ensuite la question de concordance des trains 85 et 104, Compagnie des chemins de fer de l'Etat.

# LE SECRET DE DANIEL

Par JULES DE GASTYNE

## PREMIÈRE PARTIE

(Suite)

Il venait d'arriver dans le pays un ancien négociant parisien retiré des affaires, très riche, qui cherchait à acheter un château et un domaine, comme il disait... Daniel et lui s'entendirent facilement... Après quelques séances de discussion, tout fut terminé. Un notaire bâcla les actes, et huit jours après la famille de Servas pouvait se mettre en route.

— Je vais placer cinq cent mille francs, avait dit le gentilhomme à sa femme... Nous garderons le reste pour le voyage.

Nous avons vu en quelles mains l'argent avait été confié.

Le voyage se passa sans incidents.

La traversée n'avait pas trop fatigué la femme et les enfants... Néanmoins, avant de se remettre en route pour gagner Puebla, Daniel fit faire à la petite famille une halte de quelques

jours. Le pays, quoique brûlé par le soleil, leur parut charmant. Cela les changeait du paysage vert et tranquille de la Sologne.

On partit, la semaine suivante, bien portants et dispos.

La propriété du frère de Daniel était située à quelques kilomètres de Puebla.

On fut obligé de louer une voiture pour s'y rendre.

Le gentilhomme avait demandé au notaire toutes les indications nécessaires.

Il serait reçu par l'intendant, un ancien zouave qui s'était amouraché d'une Mexicaine et était resté dans le pays après la campagne du Mexique. On arriva enfin, un peu impatient de voir le domaine dont on héritait. La désillusion fut amère.

La maison d'habitation aurait valu à peu près dix mille francs en France ; mais les terres étaient vastes... On était convaincu qu'il s'y trouvait des mines importantes... Des recherches avaient été commencées ; mais il fallait poursuivre ces recherches, dépenser de l'argent, et, si on ne réussissait pas, tout l'argent absorbé serait perdu et on ne trouverait rien ou presque rien de la propriété.

Tels sont les renseignements sommaires qui

furent fournis par l'intendant.

Daniel de Servas fit la grimace.

Ce fameux héritage pourrait finir par leur coûter plus cher qu'il ne rapporterait, mais ce n'était pas le moment de se désespérer. Il fallait au contraire se mettre à l'œuvre courageusement et vite.

C'est ce qu'il fit.

Il s'agissait du bonheur, de l'avenir de sa femme et de ses enfants.

Pour entrer en France, il fallait conquérir la fortune...

Il réussirait ou il succomberait à la peine.

Anne, au lieu de se plaindre, l'encouragea, et l'espoir rentra dans les cœurs, faisant place à la crainte qui les avait un moment saisis tous les deux.

## VI

Cinq ans s'écoulèrent sans amener de résultat. A peine installé, Daniel avait écrit à Roustan pour lui donner son adresse. Il terminait sa lettre et disait avec enjouement : « Il était écrit que les reçus étaient inutiles entre vieux amis comme nous. Mon premier soin a été d'égarer celui que tu m'as donné. Je n'en suis pas plus inquiet pour cela. » Il n'obtint pas de réponse. Il attribua ce silence aux pré-

occupations de son ami, occupé à installer sa maison... puis il se dit que le banquier attendait sans doute une bonne nouvelle pour la lui annoncer ; ensuite, il pensa que la lettre s'était peut-être égarée, que le financier avait dû changer d'adresse... Il écrivit de nouveau. Même silence...

Un peu déconcerté du mutisme du banquier, Daniel n'avait pourtant pas encore de crainte réelle. Il aurait plutôt cru à la chute du monde qu'à une infamie de son ami. Cependant l'argent qu'il avait apporté avec lui filait rapidement dans les travaux qu'il avait fallu entreprendre. L'éducation de Raoul, pour lequel il avait fallu faire venir un professeur de Mexico, était coûteuse... C'était M<sup>me</sup> de Servas qui s'était chargée d'instruire elle-même Alice. Le gentilhomme solonais vit le moment où il serait à bout de ses ressources... Il alla à Puebla, où il emprunta ce qu'il put sur les terrains laissés par son frère, c'est-à-dire fort peu de choses. Ces terrains n'ayant pas grande valeur, tant que les mines qu'ils contenaient, au dire des experts, ne seraient pas mises au jour et en pleine exploitation... On comptait qu'il fallait encore pour cela deux ou trois cent mille francs. Cette somme dépensée, Daniel pourrait se



Il s'agit de solliciter de l'administration la correspondance du train de voyageurs 83 qui part de Saumur à 6 heures 50 du matin, avec le train 404 se formant et quittant la gare de Montreuil-Bellay pour se diriger sur Angers quelques minutes seulement avant l'arrivée du train 83.

Un vœu a été émis deux fois déjà sur ce sujet en 1892, et aucun résultat n'a été obtenu. La Chambre est d'avis de renvoyer la question à la Commission d'intérêt local qui l'étudiera et soumettra son rapport à la prochaine réunion.

M. le Président explique à la Chambre que plusieurs commerçants sont venus l'entretenir d'un projet d'établissement d'une ligne téléphonique reliant directement Paris à Saumur.

M. Sourdeau dit qu'un de ses amis de Niort lui a parlé tout récemment de la possibilité d'une entente entre notre ville et la ville de Niort; il est évident que la dépense partagée entre ces deux localités deviendrait une charge moins lourde pour chacune d'elles.

MM. Mignon et Vinsonneau croient qu'en tout cas la dépense serait très importante, qu'il y aurait lieu de s'assurer non seulement du concours d'une autre ville, mais encore de tâcher d'obtenir la participation du Gouvernement en s'appuyant sur l'utilité que pourrait avoir l'École de cavalerie à la correspondance téléphonique; qu'enfin avant d'appuyer d'un vœu cette idée, il serait utile que les commerçants ou industriels de Saumur et de la banlieue susceptibles de prendre un abonnement au téléphone fissent connaître leur adhésion à la Chambre.

La question est donc renvoyée à une séance ultérieure.

Sur la proposition de M. Sourdeau, la Chambre décide de porter au procès-verbal de la séance un avis concernant le libellé des lettres de voiture au point de vue des tarifs à appliquer, la mention « tarif plus réduit » ne suffit pas pour obtenir le transport le moins élevé: lorsque l'expédition doit passer sur plusieurs réseaux, il faut mettre « *Tarifs communs les plus réduits* ».

M. Forge rappelle à la Chambre qu'elle a émis un vœu tendant à ce que les gares de marchandises de l'État et de la Compagnie d'Orléans à Saumur soient réunies. Il y a un intérêt indiscutable à reprendre cette question, et, sur l'avis de M. Vinsonneau, la Chambre décide de la renvoyer à la Commission d'intérêt local pour qu'elle soit étudiée sans retard.

Sur la proposition de plusieurs membres, la Chambre renvoie à sa commission des chemins de fer l'étude d'une révision de tarifs petite vitesse et des délais de transport, afin que cette question soit étudiée à la réunion du mois de juin.

M. le Président donne lecture des diverses lettres qu'il a reçues:

réveiller dix fois millionnaire. Il était impossible d'abandonner de pareilles chances. Il fallait aller jusqu'au bout.

Sur ces entrefaites, M. de Servas lut à la quatrième page d'un journal une annonce d'émission faite par la Banque des Deux-Mondes, directeur M. Roustan. Il se précipita sur l'adresse. C'était au n° 60 bis du boulevard Sébastopol... Voilà pourquoi le banquier n'avait pas répondu à ses premières lettres. Comme il avait déjà changé de domicile, les missives s'étaient égarées. Daniel n'était pas assez au courant de Paris pour savoir que les correspondances s'y perdent rarement, surtout quand le titulaire est un homme connu comme M. Roustan; mais le gentilhomme solonais partageait la plupart des errements des provinciaux sur la capitale, où ils s'imaginent que tout s'égaré facilement: les objets et les cœurs.

Il écrivit de nouveau une lettre plus sérieuse cette fois, dans laquelle il ne parla pas du reçu égaré. Pour plus de précautions, il l'a fit charger, puis il s'endormit un peu plus satisfait. Il demandait trois cent mille francs à Roustan. Il les lui fallait par le retour du courrier.

Du Syndicat des Représentants de Commerce de Troyes, de la Chambre de Commerce française de Charleroi, du Comité exécutif de l'Exposition d'Anvers, du Président de la Chambre de Commerce de Lyon, et dit qu'il répondra personnellement à ces diverses lettres, ainsi qu'à la Chambre Consultative de Bédarieux, à l'administration de l'Indicateur général, etc.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Achille Girard, président, lève la séance.

Le Secrétaire: BOURGUIGNON.

#### Inspection des pharmacies en 1893

L'inspection des pharmacies, des magasins de droguistes et épiciers-droguistes, des fabriques d'eaux minérales du département de Maine-et-Loire aura lieu, en 1893, du 15 mai au 1<sup>er</sup> octobre.

Sont nommés inspecteurs des pharmacies pour l'arrondissement de Saumur:

MM. Peton, docteur-médecin, à Saumur; Maillet, ancien pharmacien, à Boué-la-Fontaine; Perrein, pharmacien, à Saumur.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

#### Concours régional Agricole et Fêtes à Blois

JUIN 1893

A l'occasion du Concours régionale Agricole et des Fêtes qui auront lieu à Blois du 10 au 18 juin 1893, la Compagnie d'Orléans fera délivrer du vendredi 9 au dimanche 18 juin inclus, des billets d'aller et retour de toutes classes, à prix réduits, pour Blois, à plusieurs gares et stations parmi lesquelles se trouvent:

Tours à Angers inclus; La Flèche à Saumur.

Ces billets seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 19 juin.

Les prix de ces billets, aux départ des gares et stations situées à 75 kilomètres au moins de Blois, seront ceux du tarif général réduits de 30 0/0. Pour les parcours inférieurs à 75 kilomètres, ces prix seront ceux du tarif spécial G. V. n° 2, avec maximum de perception des prix du tarif général pour 75 kilomètres, réduits de 30 0/0.

Les billets dont il s'agit pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement, pour le parcours à effectuer, des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

#### État civil de la ville de Saumur

##### NAISSANCES

Le 6 juin. — Jeanne-Augustine Aubeux, rue de Fenel.

##### DÉCÈS

Le 5 juin. — Marcelline Laurent, veuve de Joseph Beaugé, rentière, 81 ans, rue de la Visitation, 54.

La missive expédiée, il dit à sa femme: — Ne nous inquiétons plus. Je viens d'écrire à Paris pour faire envoyer trois cent mille francs. C'est plus qu'il ne nous faudra.

— Je m'étonne, fit Anne, que tu ne l'aies pas fait déjà, puisque tu as placé de l'argent avant notre départ.

— Cinq cent mille francs... — C'est une petite fortune... où l'as-tu déposée?...

— Chez un banquier que je connaissais... Oh! c'est solide, ajouta le gentilhomme comme pour se donner confiance à lui-même, et je vais recevoir mon argent par le retour du courrier... Mais comme le placement était bon, il m'en contait de retirer cette somme... j'ai préféré attendre, emprunter ici.

Daniel rougissait... C'était la première fois qu'il mentait.

Un frisson froid lui traversa le cœur...

— Si je m'étais trompé, pourtant! Si cet homme?...

Il n'acheva pas sa pensée.

C'était la première fois aussi qu'un soupçon franc, net, lui venait.

Il arrêta là l'entretien, et il attendit, sa femme ne sut jamais au milieu de quelles angoisses.

(A suivre.)



Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre: l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin;

le meilleur tonique, dépuratif, anti-glaireux et antibillieux connu est la Tisane Dussolin.

C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin

produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix: 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée: une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.

Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

#### Dernières Nouvelles

##### CANDIDATURE DE M. CONSTANS

On annonce un second discours de M. Constans à Vienne (Isère), destiné à préparer sa candidature dans cette circonscription.

##### L'AMBASSADE DE LONDRES

On reparle de M. Cambon, ambassadeur à Constantinople, pour l'ambassade de Londres.

##### LE BUDGET DE L'INTÉRIEUR

Le rapport du budget met en lumière bien des abus.

Le budget de l'administration pénitentiaire, si gravement atteint par les fautes de M. Herbet, est frappé d'un déficit de plusieurs centaines de mille francs. La direction de la Sûreté générale a été désorganisée par les derniers directeurs. Les dépenses sont déréglées, les avancements irréguliers, des fonctionnaires font double emploi. Pour le personnel des bureaux, il y a eu des avancements de 1,200, 800, 600 francs, au mépris de tout droit et de tout règlement.

##### LE RENDEMENT DES IMPÔTS

Pendant le mois de mai 1893, les résultats accusent une moins-value de 6,092,000 fr. par rapport aux évaluations budgétaires et une diminution de 17,307,700 fr. par rapport à la période correspondante de 1892.

##### CHAMBRE DES COMMUNES

Un amendement tendant à interdire à la législature irlandaise le droit de négocier l'extradition des criminels est accepté par le gouvernement et adopté.

##### EN IRLANDE

La municipalité de Dublin a repoussé la proposition d'envoyer une adresse à la Reine, au prince et à la princesse de Galles, à l'occasion du prochain mariage royal, et refusé de voter toutes félicitations.

#### Marché de Saumur du Samedi 3 Juin

Froment-commerce, Phectolitre	16 50	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	16 20	Mouton	2 40
Méteil	13 85	Porc	1 60
Seigle	11 50	Poulets la couple	3 50
Orge	—	Dindonneaux	—
Avoine	9 50	Canards	3 50
Sarrasin	10	Oies	9
Haricots blancs	25	Beurre le kilog.	2 10
Haricots rouges	24	Œufs la douzaine	3 75
Fèves	—	Foin, la charretée de	—
Noix	12 50	780 kilog.	170
Châtaignes	—	Luzeerne	150
Sel les 100 kil.	15	Paille	70
Son	14	Huile de noix, 50 kil.	130
Pommes de terre, la barrique	5	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	48	id. 2 <sup>e</sup>	—
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	id. 3 <sup>e</sup>	—
id. 2 <sup>e</sup> id. 0 <sup>r</sup> . 30	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
id. 3 <sup>e</sup> id. 0 <sup>r</sup> . 28	—	Charbon de terre	4

#### Cours des Vins.

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 120 à 130
Champigny	— 120 à 130
Varrains	— 110 à 120
Bourgueil	— 120 à 130
Restigné	— 110 à 120
Chiuon	— 110 à 120
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 130 à 150
Ordinaires, environs de Saumur	— 80 à 100
Saint-Léger et environs	— 70 à 90
Varrains et environs	— 80 à 100
Le Puy-Notre-Dame et environs	— 60 à 70
La Vieune	— 60 à 70
Cidre de Bretagne	la barrique 34 à 38
Cidre de Normandie	— 36 à 40

#### MARCHÉS DE PARIS

ESPÈCES	PRIX DU KILOG.		
	1 <sup>re</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.
Bœufs	1 40	1 30	1 10
Vaches	1 34	1 12	1 00
Veaux	2 20	1 75	1 55
Moutons	1 86	1 70	1 50
Porcs gras	1 30	1 20	0 90
Blés, disponib.	21.25		
Avoines id.	19.75		

#### ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs . . . depuis 4 fr. 10

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant: G. JOUAUST.

DÉPURATIF INDISPENSABLE  
Le Grand Régénérateur du Sang  
**ROB LECHAUX**  
Sucs végétaux concentrés de  
Crosson et de Salsepareille rouge  
**FORTIFIE, RENOUVELLE LE SANG**  
Donne la Santé, la Force, la Vie  
Médailles d'Or et Diplômes d'Honneur  
A TOUTES LES EXPOSITIONS  
Demander la Brochure sur la RÉGÉNÉRATION du SANG  
Dépôt Général: MARIO LECHAUX, Pharmacien-Chimiste  
Rue Sainte-Catherine, 164, BORDEAUX  
Detail dans toutes les bonnes Pharmacies



# PRINTEMPS & ETE

# MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Eté pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — COUPE REPUTEE SANS RIVALE — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure

Etude de M<sup>e</sup> G. BARON, avoué-licencié à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n° 13, successeur de M<sup>e</sup> Louis ALBERT.

### Demande en séparation de biens

D'un exploit de M<sup>e</sup> MARCOMBRE, huissier à Saumur, en date du 3 juin 1893, enregistré ;

Il appert :  
Que M<sup>me</sup> Aimée Dubois, veuve en premières nocces de M. Charles Garnier, épouse en deuxièmes nocces de M. Auguste-Prosper Bérault, ancien boulanger à Vivy, actuellement en état de faillite, ladite dame demeurant avec lui, a formé contre ce dernier et contre M. Doussain, en sa qualité de syndic définitif de la faillite dudit sieur Bérault, sa demande en séparation de biens ;

Ladite dame admise au bénéfice de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Saumur en date du 24 mai 1893 ;

Et que M<sup>e</sup> BARON, avoué à Saumur, a été constitué pour la dame Bérault sur la demande de celle-ci.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le 5 juin 1893.

G. BARON.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

### MAISON AVEC JARDIN

Située au Champ-de-Poire, avenue de la Gare de l'Etat.

S'adresser à M. GASNAULT père, propriétaire, rue d'Orléans, n° 83.

Etude de M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

### A VENDRE

A L'AMIABLE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES :

1<sup>o</sup>  
Une PETITE PROPRIÉTÉ, située au Pont-Grison, commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Vivy, comprenant : maisons de maître et de fermier, et environ 3 hectares 13 ares 50 centiares ;

2<sup>o</sup>  
Une CLOSERIE, située au Bois-de-Mont, commune de Vivy, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation et terres dans le venant, le tout contenant ensemble 1 hectare 4 ares 50 centiares ;

3<sup>o</sup>  
Un PRÉ, situé dans la prairie des Souchais, commune d'Allonnes, contenant 49 ares 50 centiares ;

4<sup>o</sup>  
PRÉ-ALLOU, situé dans la commune de Vivy, contenant 77 ares ;

5<sup>o</sup>  
LANDE-AUX-AIRES, à la Baraudière, commune de la Breille, contenant 3 hectares 65 ares.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

PIANO à queue d'Erard en très bon état. Grand format, très belle occasion.

S'adresser à MM. PERNY frères, facteurs de pianos à Tours.

Location — Accords — Réparations

### A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE  
Maison, Jardin, Remise et Ecurie  
Rue Duncan, 3.

S'adresser à M. COURBALEAU, 28, rue Saint-Nicolas.

### ROUAULT

28, Rue du Collège, SAUMUR.

Entretien de parquets, mise en bouteilles, entretien de jardins, casse et monte le bois.

Homme de confiance.

ON DEMANDE UN MÉNAGE.  
L'homme sachant labourer, la culture des terres et des vignes, connaissant l'exploitation des bois, et sachant tous les travaux de la campagne.

La femme sachant soigner les animaux et tous les travaux de la campagne.

ON DEMANDE UN HOMME  
connaissant tous les travaux de la campagne et pouvant être garde de propriété.

S'adresser au bureau du journal.

**GUERISON**  
Certain et Radicalement  
Affections de la Peau  
DARTRES, DERMATITE, PSORIASIS, PRURIGO, FÉVER, HERPÈS, LUPUS, etc.  
Plaies, Ulcères, Varicelles, considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.  
Le traitement ne dérange aucunement le travail, il est à la portée des petites bourses, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

### RHUM VICTORIN

Importation directe des Antilles, chez M. HOUDAYEN, confiseur, place de la Bilange, 2, à Saumur.

ON DEMANDE une CONCIERGE  
O mariée sans enfants, dont le mari serait employé soit dans les postes, les chemins de fer, le gaz.  
S'adresser au bureau du journal.

### GR<sup>de</sup> EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

### IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches spéciales pour les fruits

1 fr. 50 — 1 fr. 70 — 2 fr. et 2 fr. 50 le litre.

Il est donné gratis UN NOUET par litre.

RHUMS naturels, d'importation directe, très hygiéniques pendant les chaleurs. — Martinique, 1 fr. 80. — S<sup>te</sup>-Lucie, 2 fr. — Jamaïque, 2 fr. 30, 3 fr., 3 fr. 50 et 4 fr. le litre.

TAFIA MARTINIQUE, 1 fr. 60 le litre. — Citronnade rafraichissante, le litre, 3 fr. 50 — 1/2 litre, 2 fr.

SIROPS pur sucre, tous genres, le litre, 2 fr. 25, le 1/2 litre, 1 fr. 40

Tout est coté verre compris.

### Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUS FORMATS  
CARTES D'ADRESSES  
ETIQUETTES PARCHEMIN <sup>no</sup> ENVOIS  
TÊTES DE LETTRES  
CIRCULAIRES — ENVELOPPES  
AVIS DE TRAITES — MANDATS  
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS  
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL  
FAIRE-PART NAISSANCE  
CARTES DE VISITE  
AFFICHES — PROSPECTUS  
PROGRAMMES P<sup>r</sup> FÊTES & SOIRÉES  
PRIX-COURANTS  
MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS  
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissioner à l'extérieur.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

62 Feuilleton de l'Écho Saumurois

### SOLANGE DE CRESNE

Par E. DE NOVIANT.

Puis, dès que la Maupiteux était sortie pour faire remettre à la jeune fille la lettre du soldat Remy, il s'était échappé aussi de sa cachette dans laquelle il s'était tapi, pour la laisser partir, sans qu'elle pût le voir. C'est le bruit qu'il avait involontairement fait en ce moment qui avait tant effrayé le courageux vicomte.

Une fois hors du Chalet-Fleuri, Wagner avait pris une voiture, s'était empressé d'aller prévenir Solange à son magasin ; il avait averti la police, télégraphié à Vincennes aux deux protecteurs de son bon ange gardien, ainsi qu'il nommait M<sup>lle</sup> de Cresne, et s'était empressé de retourner à Sèvres accompagné d'un agent du service de la sûreté.

A trois heures, Martial et Maurice l'avaient rejoint et la mise en scène avait été préparée.

On se souvient de quelle manière l'action s'est passée et comment le faux vicomte, moins

courageux que sa complice, est tombé entre les mains de l'agent assisté des deux sous-officiers et du rusé Wagner.

Duprez consterné fut reconduit à Paris dans une voiture, entre deux sergents de ville qui, par précaution, et, bien qu'il n'eût pas assez d'énergie pour chercher à s'échapper, lui avaient lié les pieds et passé les menottes aux poignets. Interrogé par le commissaire de police aux délégations spéciales, il fut envoyé au dépôt et écroué à Mazas, en attendant la constatation de son identité, ce qui ne fut pas long, grâce aux renseignements que put donner M<sup>lle</sup> de Cresne.

C'était bien Duprez, Charles Duprez... mais comment se nommait-il vicomte de Chabirol et de quelle manière s'était-il procuré les papiers qui établissaient sa situation?... Voilà ce que la police voulait savoir.

Lui reconnaissait parfaitement avoir voulu attenter à la vie de M<sup>lle</sup> de Cresne, il ne pouvait au reste le nier, le flagrant délit étant établi ; mais il soutenait se nommer et s'être toujours nommé Métafiot de Chabirol et être vicomte du chef de son père.

C'était adroit ; en faisant la part du feu, il sauvait le reste et, une fois la peine à laquelle

il allait être condamné subie, l'argent lui restait, il conservait son titre et s'en allait à l'étranger faire, sous ce pavillon, de nouvelles dupes.

Que de gens ont pratiqué ce moyen... et s'en sont bien trouvés.

Mais son espoir ne devait pas être réalisé.

L'affaire fut longue et délicate ; après deux mois, la police n'était pas plus avancée que le premier jour.

Cependant Martial Courad venait d'être promu au grade de sous-lieutenant. S'il était heureux de cette nomination, il ne saurait être la question, mais sa plus grande joie était surtout de pouvoir prouver à M<sup>lle</sup> de Cresne qu'il était véritablement digne de l'affection que son ami Camille lui avait toujours témoignée.

— Il me nommait son fils, répétait-il à tout propos, et dans les grandes circonstances, il ne manquait jamais de me tutoyer.

Solange rougissait.

Comprenait-elle donc pourquoi cette phrase revenait si souvent à la bouche du jeune officier ?

Mais la joie de Martial fut, hélas ! bien troublée par l'ordre qu'il reçut de rejoindre

un des deux régiments qui tenaient garnison à Orléans, et il n'avait que quatre jours de délai pour se rendre à son nouveau poste.

Il fallait obéir.

Pour lui la séparation fut cruelle, il avait conçu pour M<sup>lle</sup> de Cresne une affection dont lui-même n'avait pas jusqu'à ce jour mesuré toute l'étendue.

Quant à Eugénie, elle était radiense.

— Morte la bête, dit-elle, en pensant à la dame Maupiteux, mort le venin.

Mais Solange la grondait :

— Prions pour elle, disait l'excellente fille, priions pour elle. Plus qu'une autre elle a besoin que Dieu prenne son âme en pitié.

Et elle faisait prier Eugénie qui, chaque fois, jurait qu'elle ne recommencerait pas, et qui, chaque jour aussi, recommençait sa prière et renouvelait sa promesse de ne plus prier.

Wagner, lui, n'avait qu'une idée, une idée fixe, celle de se faire mettre en prison afin d'arriver à payer sa dette.

Le commissaire avait beau lui dire : « Je n'ai reçu aucun ordre vous concernant », le nouveau converti s'en retournait désolé.

(A suivre.)